

indigents, chaque personne n'en a pas moins l'obligation primordiale d'assurer d'abord, dans toute la mesure du possible, sa propre subsistance et celle des personnes qui sont à sa charge, afin que le fardeau n'en retombe pas sur autrui. C'est le sens de cette obligation chez l'individu et son insuccès à s'en acquitter qui sont la cause de l'humiliation et de la "déchéance morale" qui accompagnent les secours de l'assistance publique. Toutes les obligations sociales entraînent la réciprocité; nul ne se doit plus à son voisin que son voisin ne se doit à lui, et la dignité exige que nous n'imposions sans nécessité aucun fardeau à autrui.

Le droit au travail est réel au sens propre. Il est vrai que chacun a droit de compter sur du travail, mais individuellement ce titre sur autrui appelle des réserves. On ne saurait poser le principe que l'individu a droit à un travail quelconque, ou à du travail à un taux de salaire quelconque, ou à un endroit quelconque, car l'impossibilité de procurer à chacun du travail à ses propres conditions est évidente. Les droits de l'individu sont circonscrits par les droits égaux de tous, et le bien commun doit servir de principe directeur.

Ces considérations exigent que la politique d'assistance aux chômeurs provoque l'amélioration des affaires. Le bien commun exige d'abord le maintien du système économique au moins à son rendement actuel, puis son retour à la normale à brève échéance. Le système monétaire est l'âme même du système économique, et la solvabilité de la nation dépend des deux. Que le système monétaire vienne à manquer et l'industrie est paralysée et le pays est plongé dans le chaos. J'ai parlé des dangers constants de l'agitation au sujet de la monnaie et le rapport d'un budget en déséquilibre avec ce péril est l'essence même du problème. A moins que la nouvelle politique n'aboutisse à des résultats favorables tangibles, le déficit public sera naturellement un objet de souci croissant pour les capitalistes et les hommes d'affaires qui ont des fonds à placer à longue échéance—c'est surtout dans ce domaine d'affaires qu'une amélioration se répercuterait sur l'industrie tout entière.

Monsieur l'Orateur, je termine en disant que le bill à l'étude me désappointe fort, moi qui viens de la ville industrielle de Toronto. Toutefois, le bill renferme une disposition susceptible d'être mise à profit. C'est celle qui a trait aux accords relatifs à l'assistance accordée à l'industrie. Nous aboutirions à des résultats si nous accordions des primes, des subventions et des subsides à l'industrie aussi bien qu'à

[M. Church.]

l'agriculture. Il faudrait aussi accorder de fortes subventions aux municipalités, afin de les aider à résoudre leur problème foncier. La province tire de Toronto onze millions de dollars sous forme d'impôt sur le revenu et il n'y retourne que deux millions et demi environ. La ville se trouve donc en perte d'environ neuf millions de dollars. Les recettes de cet impôt sur le revenu pourraient aller aux services municipaux de tous genres qui manquent de fonds depuis six ans. Le problème a trouvé sa solution en Italie. On y avance des fonds aux municipalités aux fins d'assistance-chômage, fonds qui doivent être affectés à la construction d'écoles, de palais de justice, d'hôpitaux et à des travaux publics de toutes sortes, devant répondre à leurs besoins là-bas pour quarante-cinq années à venir. Je prétends que l'on devrait prêter ces fonds, sur une moindre échelle, aux municipalités. On se souviendra du montant de 21 millions de dollars prêté aux municipalités en 1919 pour la construction de logement. Cet argent a été remboursé presque jusqu'au dernier sou. De fait, les municipalités semblent être les seuls organismes publics à rembourser l'administration fédérale. Les commissions du port de Québec et des autres ports remboursent-elles l'argent qui leur est avancé? Non, elles n'en font rien.

Je crois donc, pour ces motifs, que le bill est insuffisant et qu'il n'offre pas une solution appropriée. Les fonds affectés sont insuffisants et le bill n'apportera que fort peu de réconfort aux chômeurs le premier mai prochain. Nous avons siégé ici sans parvenir à accomplir quoi que ce soit. Nous nommons des commissions qui ne font rien. C'est au Gouvernement qu'il incombe de trouver une solution au chômage et tant qu'ils seront au pouvoir les honorables députés d'en face doivent accepter cette grave responsabilité, responsabilité à laquelle ils ont failli à tous les points de vue. Ils ont tenté de faire porter cette responsabilité à une commission errante qui surgit à Vancouver aujourd'hui, se montre à Calgary demain, siége à Toronto le jour suivant et il reste à voir jusqu'où elle ira avant d'avoir complété sa mission.

Cette responsabilité n'est pas celle d'une commission; elle appartient à la Chambre des communes et au Gouvernement. Un point encore: je crois que le chef de l'opposition restera pendant de longues années à venir dans la mémoire de la population canadienne. Il fut le premier à aborder le problème des questions sociales et commerciales et à tenter quelque chose au sujet des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Il aurait voulu faire étudier soigneusement la question par le Dominion et les provinces et